

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 novembre 2023

ordre du jour :

– Examen de devis

– Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Dominique BOISARD, Pascal TEXIER, Nadine MENCIERE, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Carole DUBOIS, Lydie PLAT

ABSENTS : David RAYNAUD, Loïc PERAULT

A été nommé secrétaire : Christelle ROBIN

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13- Votants : 13

***Le conseil municipal déclare approuver le procès-verbal de la précédente réunion.
La séance du conseil municipal est ouverte.***

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 039/2023

EXAMEN DE DEVIS

Suite aux fortes pluies des dernières semaines, des infiltrations d'eau ont été constatées à l'intérieur de l'église.

Des devis ont été demandés et sont présentés en séance.

Après examen des devis, le conseil municipal par 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention,

– **Retient** l'entreprise BAUDET pour un montant de **426,25 euros**.

– **Autorise** le Maire à signer le devis

La délibération inscrite à l'ordre du jour ayant été présentée, les questions diverses d'ordre général sont abordées.

Monsieur David RAYNAUD arrive en séance et présente ses excuses pour son retard.

II/ LES QUESTIONS DIVERSES

Mme Lumineau fait le point sur les investissements à prévoir pour 2024.

- Acquisition d'un tracteur et broyeur

Mme Lumineau informe l'assemblée qu'elle a été contactée par le Maire de Bignoux pour un éventuel achat en commun d'un tracteur avec la commune de Bignoux. Cette opportunité semblait intéressante en terme financier. Après rapprochement avec la DGFIP, cet achat en commun demeure impossible car pose des problèmes d'ordre juridique, et une seule des communes pourrait en être propriétaire et prétendre à une subvention.

La seule solution serait qu'une commune fasse l'acquisition du matériel et le loue à l'autre commune via une convention. Dans le cas de nos deux communes cette solution n'est pas envisageable car elle pénaliserait la commune locataire en charge de fonctionnement par rapport à l'autre qui aurait bénéficié de subventions pour l'investissement.

Les maires se sont rapprochés de Grand Poitiers pour savoir s'il existait une autre solution mais sans succès. Il semble donc que ce projet de mutualisation soit compromis.

Des devis de tracteurs sont présentés (Begenne, Cloué, et Dousset Matelin). Il semble que le tracteur proposé par l'entreprise Begenne corresponde le mieux au besoin de la commune.

Mme Lumineau les recontactera pour savoir si le matériel est toujours disponible en précisant que cet investissement est possible financièrement grâce à la vente de la parcelle, route de Saint Julien.

Ce projet pourrait être subventionné d'une part par l'Activ3 et par un fond de concours sur notre enveloppe PPI voire d'autre part. Ce qui porterait le subventionnement à 80 % et une reprise de l'ancien matériel à 10 000 €.

- Croix de mission à l'angle de la rue de Liniers et de Saint Georges

Le coût de son remplacement s'élève à environ 2 000 €. Une subvention pourra être déposée auprès de la fondation Sorégies Patrimoine.

- Acquisition de panneaux électoraux

Depuis la réfection du mur de la mairie, rue de Jardres il n'est plus possible d'y apposer des affiches. Le nouveau lieu d'affichage se trouve dans l'impasse de la salle des fêtes. D'où le besoin de panneaux.

- Borne incendie à Taupinet

La borne est à changer car elle est hors service.

- Signalétique des commerces et services en centre bourg.

Un devis a été reçu pour un montant de 4600 € HT.

Madame Lumineau demande aux élus s'ils ont d'autres idées à soumettre pour les projets de l'an prochain.

- Catherine Osset et Dominique Boisard posent la question du coin des minus qui serait à réhabiliter. Mme Lumineau propose la création d'un groupe de travail sur ce projet et de définir la finalité du projet. Dans l'idéal, il faudrait que ce projet soit finalisé fin 2024 pour être réalisé en 2025. Ce projet étant éligible à la DETR, la demande de subvention doit être déposée avant le 31 janvier.

- Dominique Boisard s'est renseigné auprès de collectivités pour connaître le prix d'un panneau d'informations numérique. Il faut compter autour de 20 000 €. Jérôme Camus, comme Maguy Lumineau s'interrogent sur ce besoin pour notre commune.

- Maguy Lumineau ajoute qu'il va falloir envisager la reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon dans l'ancien cimetière. Certaines sont devenues dangereuses car les pierres tombales sont affaissées. Avant de lancer la procédure, elle va se renseigner du coût de la création d'un ossuaire et des travaux qui s'ensuivront (évacuation des pierres, etc.).

2) Un courrier d'un administré a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ce courrier faisait part d'un projet d'identifier les carriers décédés et inhumés dans l'ancien cimetière afin de les mettre à l'honneur. L'administré demandait l'aide de la commune pour l'assister dans ses recherches. Devant l'amplitude de la tâche, il est décidé de ne pas donner suite car serait trop chronophage pour le personnel et les élus.

3) Suite à une demande conjointe de plusieurs habitants de Bois Robert pour des aménagements de sécurité dans le hameau, un comptage des véhicules avec enregistrement de la vitesse a été mis en place au mois d'octobre, par le service voirie de Grand Poitiers.

Les habitants ont été reçus dernièrement pour les informer des résultats de l'analyse du comptage.

En fait, la vitesse moyenne constatée est de 44 km/h pour une limitation à 50. Aucun aménagement ne s'avère donc nécessaire, mais il est proposé par Grand Poitiers une nouvelle signalétique pour inciter les conducteurs à la prudence et signaler la zone d'habitation.

Le projet est diffusé à l'assemblée et validé.

Arlette Manseau rebondit sur ce sujet pour demander si une ligne de démarcation de milieu de route pourrait être matérialisée, car bon nombre d'automobilistes empiètent largement sur la largeur de la chaussée au risque de percuter le véhicule de croisement.

4) Maguy Lumineau informe de la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) avec 8 places, au lieu-dit les chevaliers à partir du 1^{er} avril 2024. Un article pour informer la population paraîtra dans le bulletin municipal.

5) Maguy Lumineau rappelle la plantation des chênes à prévoir avec l'agent communal et demande si l'agenda des manifestations des associations est fait. Il est en cours et sera distribué dès qu'il sera prêt.

6) Catherine Osset fait le point sur la fréquentation des soirées à thème le vendredi à Lavoux. Environ 20 présences actuellement, dont des jeunes de La Chapelle Moulière.

Indique également avoir assisté à une réunion organisée par Grand Poitiers sur le BAFA de territoire. Projet en cours de développement qui consisterait à apporter une aide financière à des candidats au BAFA.

7) Maguy Lumineau demande les propositions des élus pour donner un nom à la ruche construite par un bénévole. Ruche qui sera installée dans le massif devant la mairie avec les lavandes.

Le nom retenu est « **L'Abeille Lavousienne** »

La séance est levée à 22 heures.